



## Traité Erouvin

### Michna 4 - Chapitre 4

מי שישב בדרכו, ועמד עבורי הוא סמוך לעיר, הויאל ולא בירתה פונתו לכון, לא יכנס, כדורי רבי מאיר. רבי יהודא אומר: יכנס. אמר רבי יהודא: מעשה ביה, ונכנס רבי טרפון שלא מתחפן.

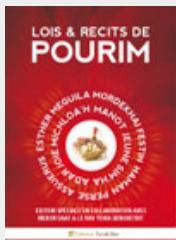
Celui qui a posé son camp en chemin puis qui, après s'être levé, constate qu'il se trouve à proximité d'une agglomération ;

étant donné qu'il n'avait pas [au moment de l'entrée de Chabbat] l'intention d'y séjourner, il ne pourra pas y entrer [pour être régi par le Té'houm de ses habitants] ; telles sont les paroles de Rabbi Méir.

Rabbi Yehoudah dit qu'il peut y entrer [afin d'être régi par leur Té'houm]. Rabbi Yehoudah raconte :

« il arriva un cas similaire à Rabbi Tarfone qui entra dans la ville [pendant Chabbat] sans qu'il ait eu l'intention [avant Chabbat].

### Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégoula d'Esther, réflexions sur la vraie joie..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)